

Arrêté n°365 IARS-OI
portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire aérien de la société
HELILAGON filiale de la Société Service Aérien Français

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN

- Vu** les articles R. 6312-24, R. 6312-25 et R. 6312-27 du Code de la Santé Publique ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 22 août 2018 portant nomination de Madame Martine LADoucETTE, en qualité de directrice générale de l'Agence de Santé de l'Océan Indien ;
- Vu** la décision n°146/2018/DG/ARS-OI du 19 novembre 2018 portant délégation de signature.

Considérant la demande d'agrément de transports sanitaires aérien en date du 30 novembre 2018 de Monsieur Yannick MILLET, Directeur Général Délégué HELILAGON, filiale de la société Service Aérien Français.

Considérant la conformité de la société HELILAGON, filiale de la société Service Aérien Français, vis-à-vis des dispositions réglementaires et obligatoires de l'aviation civile nationale et européenne en matière de transports aériens.

Considérant la conformité de l'équipement matériel de l'aéronef immatriculé F-OHSP par rapport aux conditions définies par l'article R.6312-24, R.6312-25 et R.6312-27 du code de la santé publique.

ARRETE

Article 1^{er} : La société HELILAGON, filiale de la société Service Aérien Français, est agréée pour effectuer des transports sanitaires aériens pour l'hélicoptère EC 135 immatriculé F-OHSP à compter de la date du présent arrêté :

Dénomination sociale : Société HELILAGON
Adresse : Altport de l'Eperon
190 Chemin SUMMER n°2
97 460 Saint-Paul

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 3 : Madame la Directrice générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le **07 DEC. 2018**
La Directrice Générale
La Directrice Générale